

## Compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2022 à 19H

Présents : M. Francis BETBEDER, maire, Mme COMETS Véronique, M SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette, Mme RIVOT Laurence (arrivée à 19h23) M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent, Mme LASARTE Magali, M. SIBERCHICOT Daniel, M BREDE Franck.

Absents excusés : M. MASSOT Philippe, Mme ARAMENDI Laurie

Procuration donnée par :

M. MASSOT à M SIMON

Mme ARAMENDI à M SIBERCHICOT

Secrétaire de séance : Mme BOUGAULT

En présence de Janine VERGEZ, secrétaire de mairie et Elsa BRUMONT, adjointe administrative

Nombre de membres			Date convocation	23.06.2022
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date d'affichage	23.06.2022
15	15	14		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

### ORDRE DU JOUR

- 1 Compte-rendu de la séance du 12 avril 2022
- 2 Renouvellement de l'accord cadre pour la souscription d'abonnement de téléphonie mobile et d'achats de terminaux et accessoires
- 3 Remplacement des défibrillateurs – Renouvellement de la convention à passer avec le service PCS du Centre de gestion
- 4 Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- 5 Convention à passer avec le centre de gestion pour la mise en place du dispositif des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- 6 Clôture du budget annexe du Lotissement Pascouaou.
- 7 FEC2022 – délibération pour présenter le programme espace de loisirs Petite Enfance à la commission de répartition du Fonds départemental d'Equipements des Communes 2022
- 8 Délibération pour autoriser la mise au pilon de livres de la bibliothèque et la revente avec reversement de ces recettes à l'Association des Parents d'Elèves
- 9 Renouvellement d'adhésion de la convention Prévention des risques professionnels- santé sécurité au travail – CDG/Commune
- 10 Permis d'aménagement parking
- 11 Construction de 2 logements Clos de Milhouquet par XL Habitat
- 12 Etude lotissement – délibération pour autoriser Premier Plan à réaliser une esquisse capacitaire
- 13 Epicerie le Grain de Sel – réflexion sur le loyer à appliquer au 01/01/2023
- 14 Informations diverses
  - Recensement de la population en janvier 2023
  - Prise en charge des repas des petits ukrainiens
  - Zone artisanale
  - Vente de bois

- Chaire de l'église et entretien avec Mme Desqueyroux, architecte des monuments historiques
- Départ du prêtre
- Licence IV du Bon Coin
- Ecole – Règlement intérieur cantine et APS 2022-2026

### **1 – Compte rendu de la séance du 12 avril 2022**

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE.

### **2 – Renouvellement de l'accord cadre pour la souscription d'abonnement de téléphonie mobile et d'achats de terminaux et accessoires**

M CLAVERIE informe le conseil que lors d'une réunion avec Macs, c'est Orange qui a été retenu parmi les 3 opérateurs proposés, cela a permis de faire passer toutes les lignes de mobile chez eux et via cette tarification de groupe négociée d'obtenir un tarif préférentiel pour les abonnements et le renouvellement des mobiles.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE.

### **3 – Remplacement des défibrillateurs – Renouvellement de la convention à passer avec le service PCS du Centre de gestion**

M SIMON informe le conseil que c'est le centre de gestion qui est chargé du défibrillateur que l'on a sur la commune. L'adhésion de l'ancien défibrillateur avait été renouvelée en 2019.

Le nouveau matériel devait être renouvelé à la suite de problèmes d'électrodes ; compte tenu de la conjoncture économique, il est difficile de s'en approvisionner.

Devant l'impossibilité d'assurer le remplacement des électrodes arrivant à expiration, le CDG a conventionné avec un nouveau fournisseur.

Ancienne convention de 3 ans : 1200€,

Nouvelle convention de 5 ans 450€ TTC, cela comprend la mise à disposition du matériel, l'armoire qui le contient, plus la maintenance (visite annuelle des services du CDG), et vient d'être inclus, suite à la nouvelle loi de 2021 une formation aux gestes qui sauvent pour l'ensemble du personnel de la commune.

En regard du prix, M SIMON propose de conventionner pour l'achat d'un 2<sup>ème</sup> défibrillateur pour le mettre dans l'enceinte proche de l'école et des équipements qui sont à proximité comme le City Parc, Pumptrack, etc.

L'obligation d'équiper les bâtiments publics comme l'église par exemple sera seulement en 2025.

M SIMON se sert des anciens défibrillateurs comme matériel pédagogique.

Le défibrillateur doit être intégré dans le PCS.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE.

#### **4 – Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Suite à un texte de 2020, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, la dématérialisation des actes des collectivités territoriales devient le mode de publicité de droit commun. Cependant les communes de moins de 3500 habitants peuvent déroger et choisir par délibération, soit la publicité par affichage, par publication papier ou sous forme électronique.

Une version papier d'un acte publié sous format électronique doit néanmoins être fournie à toute personne qui en fait la demande.

M le Maire propose le maintien par affichage papier, doublé de l'envoi sous forme numérique, en effet tout le monde n'a pas l'accès à internet.

M SIMON précise que si l'on veut changer le mode de publicité, il suffit d'organiser une nouvelle délibération.

Mme VERGEZ indique que cette réforme entraîne la suppression du compte rendu du conseil municipal. Il sera remplacé par une liste des délibérations prises.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE.

#### **5 – Convention à passer avec le centre de gestion pour la mise en place du dispositif des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Cette convention avec le CDG a un caractère obligatoire. M SIMON précise que le CDG met à disposition une écoute, une astreinte téléphonique, une expertise et surtout cela permet de respecter les règles du RGPD qui doivent se décliner vis-à-vis de cette loi. Une délibération pour autoriser le CDG à être référent de la commune en ce qui concerne le harcèlement et tout autre signalement à mettre en place est nécessaire.

Ce texte à vu le jour suite au mouvement des gilets jaunes et est applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE.

#### **6 – Clôture du budget annexe du Lotissement Pascouaou**

Considérant que le budget annexe établi pour l'aménagement du lotissement de Pascouaou n'a plus d'opération comptable ou budgétaire à réaliser, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la clôture définitive de ce budget annexe.

Mme VERGEZ indique qu'il faut clôturer ce budget administrativement, l'information devra être remontée à la perception, aux services de l'Etat, et aux services fiscaux puisqu'il y avait une déclaration trimestrielle de TVA.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE.

## **7 – FEC2022 – délibération pour présenter le programme espace de loisirs Petite Enfance à la commission de répartition du Fonds départemental d'Equipements des Communes 2022**

M le Maire redonne la définition du FEC : Le Fonds d'Equipement des Communes est destiné à aider les Communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sous forme d'attribution en capital pour les dépenses d'investissement. Cette somme d'argent est mise à disposition par le Conseil Départemental pour les 11 communes du canton, Capbreton et Labenne n'y participent pas. Ce montant est donc divisé par 9, elle est de 6 888 €.

M le Maire propose de l'attribuer à l'acquisition des jeux ; cela viendra s'ajouter au budget des recettes, sachant qu'il y avait un coût total de 56 000€ TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE.

## **8 – Délibération pour autoriser la mise au pilon de livres de la bibliothèque et la revente avec reversement de ces recettes à l'Association des Parents d'Elèves**

Mme BOUGAULT, responsable de la bibliothèque municipale, indique qu'une quantité importante d'ouvrages sont vieux, qu'ils ne sortent plus et qu'il convient de prévoir une mise au pilon informatique afin de pouvoir libérer de la place pour de nouvelles acquisitions et d'organiser leur vente à un prix symbolique à une population de lecteurs intéressés. Les sommes récoltées pourraient être reversées à des associations comme par exemple l'Association des Parents d'Elèves.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE et autorise M le Maire à signer tout document en lien avec cette opération.

## **9 – Renouvellement d'adhésion de la convention Prévention des risques professionnels-santé sécurité au travail – CDG/Commune**

M SIMON précise que la commune adhère déjà au service du CDG pour la gestion du « document unique ». Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1<sup>er</sup> salarié. L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Il s'agit là d'un renouvellement de la convention, avec des prestations différentes. Le CDG ne passe annuellement que pour les communes de + 3500 habitants. L'actualisation du « document unique » permet de faire un état des lieux de tous les salariés, leur activité, les formations, si elles sont à jour comme le CACES par exemple. M BREDE insiste sur le fait qu'en cas d'accident c'est ce document qui fait foi et qu'il doit être mis correctement à jour et c'est complexe.

M SIMON indique qu'il est en train de faire le point sur les formations SST, de vérifier la mise à jour du registre de sécurité de tous les bâtiments communaux. L'APAVE est passée. Ces vérifications ne sont pas liées aux salariés mais à la sécurité au travail.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE

## **10 – Permis d'aménagement parking**

19 : 33 Arrivée de Mme RIVOT

Le permis est arrivé tardivement par rapport à la demande faite en commission.

L'entreprise Carrières LASSALLE a commencé à terrasser, un robinier a été déplacé, sans grand espoir de reprise.

Le permis d'aménager pour le Pumptrack a été demandé en même temps.

Le CONSEIL MUNICIPAL, DONNE, à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre : Mme ARAMENDI/1 abstention M BREDE), UN AVIS FAVORABLE

## **11 – Construction de 2 logements Clos de Milhouquet par XL Habitat**

La dernière fois la demande de subvention communautaire avait été validée, la communauté de commune Macs participe à hauteur de 6000€ dont un tiers pour la commune soit 1500€

La responsable d'XL habitat est venue présenter l'ébauche des 2 appartements T2 de 49 m2 chacun Mme Lacazette demande si des personnes ont déjà déposé un dossier.

M le Maire répond que 2 demandes locales lui sont parvenues, elles ont été transmises à XL Habitat

M BREDE aborde le dossier VOISIN ; l'acte notarié a dû être régularisé car des fonds ont été versés à la commune correspondant aux taxes pour la cession de terrains nus devenus constructibles depuis moins de 18 ans.

## **12 – Etude lotissement – délibération pour autoriser Premier Plan à réaliser une esquisse capacitaire**

M Le Maire indique que les 8000 m<sup>2</sup> étudiés sur la propriété de M et Mme Darrière ayant fait l'objet d'un dépôt de permis d'aménager « le Parc d'Eugénie » n'ont pas répondu aux préconisations du règlement du PLUi. Les élus ont consulté Premier Plan, auteur de l'étude et le service urbanisme de MACS ; il en résulte la nécessité d'aborder de façon globale le projet de ce propriétaire privé ainsi que la réserve foncière communale soit 3,80 ha, dans le cadre d'un dossier d'aménagement et de programmation (OAP).

En matière d'urbanisme, il faut que l'ensemble de l'OAP soit prévue pour l'étudier, la séquencer et la trancher, c'est-à-dire les 3.80 ha et le terrain de M. et Mme Darrière.

La question se pose aujourd'hui pour validation, du lancement d'un avant-projet sommaire sur la faisabilité de la totalité de l'OAP. M le Maire suggère qu'il serait possible de mutualiser pour du logement social une partie de terrain en pointe, abordé en commission urbanisme.

Avant d'engager une étude approfondie, M le Maire précise que l'idée d'une esquisse capacitaire montrerait le nombre de lots que l'on pourrait faire sur 3.80 ha, ce qui permettrait, dans un premier temps de supporter un coût moindre.

Il souligne qu'il faut tout d'abord terminer de rendre constructible ce qui a été déterminé au dernier PLUi, par conséquent il faut vendre les terrains en question.

M BREDE demande quel serait le coût de cette étude. Il y a 15 ans, pour l'étude précédente qui portait sur 35 lots le montant de la facture s'élevait à 25 000 €. C'était une étude, le vote d'aujourd'hui concerne juste une esquisse capacitaire, réprecise M le Maire.

M SIBERCHICOT trouve que le terrain est excentré du bourg, il est plus près des terres agricoles que des commodités. Il propose d'échanger contre d'autres terrains, mais lesquels ?

M SIMON précise qu'entre juillet 2017 et mars 2020 on a perdu 30% de la surface à urbaniser sur la commune. et d'ici 2031 on n'aura plus aucune extension possible.

Le CONSEIL MUNICIPAL, DONNE, à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre : Mme ARAMENDI/2 abstentions M BREDE, M SIBERCHICOT), UN AVIS FAVORABLE

### **13 – Epicerie le Grain de Sel – réflexion sur le loyer à appliquer au 01/01/2023**

M le Maire indique que les épicières ont pris à leur charge la réhabilitation du magasin, sachant que la commune a pris en charge la location des Algécos.

L'ADACL préalablement contactée, a noté des loyers anormalement bas.

Pour mémoire le loyer fixé en 1994 était de 1000 Frs soit 150€ et avec l'augmentation des points INSEE depuis cette date on arrive aujourd'hui à un loyer de 750€ par trimestre, soit 250€ par mois.

Le bail doit être renégocié au 1<sup>er</sup> janvier 2023 suite aux changements de gérantes.

A l'époque, le loyer était minime car c'était une volonté politique de créer une épicerie « sociale » sur le village, cependant depuis il pourrait être revu à la hausse. Les épicières ont été averties de cette réévaluation du montant du loyer.

Pour mémoire en neuf, le loyer mensuel du salon de coiffure est de 450€ HT et celui de la boulangerie à 950€ HT.

M SIMON précise que l'ADCL s'appuie uniquement sur l'indice INSEE et les M<sup>2</sup>.

On n'est pas tenu de respecter les indices, on repart sur de nouvelles bases et sur un montant plus cohérent dans la limite du raisonnable.

Mme LACAZETTE suggère qu'il faudrait comparer le prix du loyer avec celui d'autres structures du même genre aux alentours, elle demande la superficie de leur magasin afin de pouvoir faire une estimation au plus près de la réalité.

M SIMON déclare que la superficie est de 87 m<sup>2</sup> sans la réserve.

Comme ce projet de travaux du magasin est un projet personnel, les 2 épicières ont eu droit à des subventions, les travaux doivent être achevés au 01 novembre 2022.

La décision n'est pas attendue dans l'immédiat, mais il faut y réfléchir : augmenter dans la limite du raisonnable. L'épicerie reste un commerce apprécié et nécessaire à la commune.

M le Maire acte que la décision sera prise au prochain conseil.

### **15 – Informations diverses**

#### - Recensement de la population en janvier 2023

Pour réaliser le recensement en 2023, il va falloir embaucher 2 personnes, il faut privilégier Pôle Emploi. C'est un contrat encadré par la préfecture : CDD, temps plein. La commune est remboursée des frais occasionnés.

Le CONSEIL MUNICIPAL n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE

#### - Lovers Bon Coin et presbytère

Mme COMETS indique qu'en ce qui concerne les loyers impayés du Bon Coin la procédure est lancée au niveau de l'expulsion. En ce qui concerne les loyers impayés du presbytère, avant de lancer la procédure d'expulsion le locataire a été une nouvelle fois reçu, il a annoncé qu'à partir du mois de juin 2022 il paierait ses loyers et qu'il quitterait Sainte Marie à la fin de l'année avec l'engagement de payer tout son arriéré. Il a monté un dossier de surendettement, cela sursoit selon lui à la procédure d'expulsion.

#### - Prise en charge des repas des petits ukrainiens

M le Maire indique que les ukrainiennes hébergées chez les CORBUN sont reparties à Kiev. Les 2 jeunes femmes qui étaient hébergées chez Mme SAINT AUBIN avec leurs enfants sont parties aussi, l'une en Ukraine, l'autre à Ondres.

Il reste le couple avec leurs enfants à LORTA, un enfant est scolarisé au collège, les frais de cantine sont pris en charge par le collège et le transport par le Conseil Départemental.

En ce qui nous concerne, les frais de cantine sont pris en charge à hauteur de 50% par le pôle culinaire de MACS, il restait à la charge des Ukrainiens 1.49€ par repas. La commune dans le cadre de l'action sociale a décidé de prendre en charge les 50% restants.

Le papa voudrait inscrire les jumeaux au centre aéré pour cet été. Il voudrait également trouver un logement près de Josse ou Tyrosse pour être plus près de son lieu de travail, n'étant pas véhiculé.

#### - Zone artisanale

Mme LACAZETTE indique que le projet de la zone artisanale est relancé. Au démarrage le service de développement économique de MACS pour l'accès de la zone artisanale a proposé 2 hypothèses en prenant en compte la sécurisation du carrefour de Bellehourcq. La commission développement économique s'est réunie et a demandé à MACS de réfléchir à 2 autres solutions pour cet accès. L'étude est en cours, la réponse devrait arriver avant septembre.

Parallèlement, en juin un appel à candidature a été lancé sur les réseaux sociaux pour évaluer le nombre de professionnels qui seraient intéressés par ce projet. En 2017, à son lancement ils étaient une dizaine.

Quand une proposition sur l'accès aura été retenue, les candidats seront reçus.

En sachant qu'il y a 12 communes en lancement d'une zone artisanale ou d'agrandissement.

Durant les démarches, Euro4x4 avait été approché parce qu'ils avaient un projet d'agrandissement de leur activité, il se trouve qu'ils ne sont plus intéressés, tel qu'il est établi sur une extension côté Bayonne.

Lors d'une autre commission sera abordé le prix de vente,

M BREDE demande combien d'artisans peut accueillir la zone artisanale, compte tenu que cela dépend de la surface des lots sur 3.8 ha exploités.

Mme BOUGAULT demande quelles seront les limites de la zone par rapport à son habitation. Pour l'instant rien n'est acté.

La présentation sera plus détaillée lors d'un prochain conseil municipal, car il faudra délibérer d'ici la fin de l'année si l'on souhaite avancer sur le projet.

#### -Vente de bois

M SAINT AUBIN indique que les arbres qui se trouvaient sur le chemin rural qui desservait le lotissement des peupliers jusqu'à Pascouaou ont été coupés. Il y avait essentiellement des platanes. C'est M. BRÉDÉ qui a effectué cette coupe, le platane à l'entrée du lotissement a été coupé en même temps, il était sur un terrain communal et dérangeait les riverains. Le bois a été réparti entre les 6 personnes intéressées résidant sur Ste Marie. Il est aujourd'hui en tas, prêt à être métré et distribué.

REPARTITION DU BOIS	
DU MANOIR Cédric	20
GRAVIT Yves	3
OTHEGUY François	15
THOMAS Pedro	15
CLAVERIE Bernard	15
MARCIAL Maurice	15

M le Maire désire que le bois soit retiré avant les fêtes du mois d'août, il sera vendu 20 € la stère. Prix à actualiser avant la prochaine coupe.

- Chaire de l'église et entretien avec Mme Desqueyroux, architecte des monuments historiques

M le Maire indique qu'un devis a été demandé à un ébéniste, rien que pour enlever la chaire et la rapatrier chez lui le montant s'élève à 2520 €.

M SIMON précise que l'ébéniste et sa femme ont été ébahis par la qualité du patrimoine contenu dans l'église. Le souci c'est que le mur sur lequel est scellée la chaire est instable, en plus de la réparation de celle-ci, il faudra reprendre le mur.

M le Maire a pris contact avec l'architecte spécialisée dans les monuments historiques, qui a déjà travaillé avec la commune : Mme DESQUEYROUX de DAX. Mme COMETS, M SIMON et M SIBERCHICOT seront présents lors du RDV prévu le 4 juillet à 17 : 30, il y invite également les membres du conseil qui seraient intéressés.

-Départ du prêtre

M le Maire informe le conseil du départ de M le curé, il n'aura pas de remplaçant. La commune va être rattachée apparemment à Tyrosse au lieu de St Martin de Seignanx.

- Ecole – Règlement intérieur cantine et APS 2022-2026

Mme LACAZETTE rappelle que l'année dernière un conseil municipal avait été organisé pour valider le règlement intérieur avant la rentrée. Comme il n'y a pas de changement important sur le règlement de manière générale, elle propose de le prolonger jusqu'en 2026, tout en se réservant le droit d'y apporter des modifications si besoin. L'année dernière la commission école l'avait revu en profondeur, cela évitera de le valider chaque année et de réunir un conseil fin août.

Les enseignants ont fait remonter le souhait d'aménager les locaux différemment suite au changement de l'équipe enseignante. Mme LERCHUNDI entre autres, nouvelle directrice pour une durée d'un an, désire changer son bureau de lieu. Il leur a été demandé d'attendre le conseil d'école qui se réunit demain et aussi l'arrivée des 3 nouveaux enseignants. Ces changements se feront durant l'été.

M BRÉDÉ demande si leurs noms ont été communiqués. Mme LACAZETTE répond que l'enseignante qui reprend la classe de M FABRE est nommée. Par contre pour les 2 autres classes, ils vont être nommés fin juin, début juillet. La nouvelle directrice prend la direction à partir de septembre, mais elle commence déjà à travailler sur la nouvelle organisation de la rentrée.



#### -License IV du Bon coin et fêtes locales

Mme COMETS a rencontré les associations et le comité des fêtes où le sujet de la consommation d'alcool a été abordé. A l'heure actuelle on n'a pas le droit de vendre un seul verre de vin, même lors d'un repas.

M le Maire précise qu'auparavant avec son adjoint, ils avaient reçu les représentants des douanes, mais ce ne sont plus eux qui gèrent les autorisations, mais la préfecture.

Mme COMETS insiste sur le fait qu'avant d'avoir une Licence pour vendre 1 verre de vin, il faut le permis d'exploitation. C'est une formation de 20 heures sur 2 jours et demi qui coûte 440€ TTC.

M le Maire met l'accent sur la possibilité de délocaliser la Licence IV du Bon Coin et de l'amener en bas. Les critères qui devaient être respectés à l'époque n'existent plus, à savoir il est maintenant possible de mettre une licence près d'un lieu de culte, et également du fronton. Par contre, il y a obligation de l'activer à moins de 5 ans et la nôtre est inutilisée depuis 2018. Cependant il va toujours manquer le permis d'exploiter. Il faut absolument qu'une ou plusieurs personnes l'obtiennent.

M BRÉDÉ propose qu'une personne par association suive cette formation. En présentiel, il n'y a plus de place jusqu'en septembre, néanmoins elle est dispensée en « Visio » toutes les semaines.

Le permis est nominatif et il est valable 10 ans. Cela permet d'actualiser les connaissances et de voir les nouvelles contraintes à mettre en application.

Dans les associations, le choix doit se porter sur un responsable ou membre actif, qui s'inscrit sur la durée.

Monsieur le Maire va donc rapidement rencontrer les associations, les fêtes sont dans un mois.

En attendant M le Maire tolère la vente d'alcool avec les repas jusqu'à 23h.

#### - Informations diverses

Mme COMETS indique que les barnums qui devaient être livrés en juin, le seront vers le 20 juillet.

Lors de la réunion des commissions culture et fêtes et cérémonies a été abordé le sujet sur le marché des producteurs qui a lieu le 13 juillet, on retrouve le même format qui était prévu l'an dernier avec la buvette tenue par le comité des fêtes, l'animation a été confiée au Big Band de St Martin de Seignanx, son coût est de 250€ repas fournis. Elle signale aussi comme indiqué sur les réseaux sociaux et affiches, qu'avant le marché des producteurs, il y aura une représentation dans la salle municipale de l'Académie Gasconne qui fête les 200 ans de la naissance du poète Isidore Salles à Ste Marie (également nommé préfet dans plusieurs régions de France).

Avait aussi été abordé les festivités qui ont déjà commencé : la kermesse paroissiale qui a eu lieu le 30 avril, le 1<sup>er</sup> mai, la fête de la pelote le 28 mai, la fête de la musique, et celles à venir : la fête de l'école, le marché des producteurs le 13 juillet et les fêtes locales sur 3 jours 19-20-21 août, avec des repas tous les soirs et un feu d'artifice le vendredi et un autre le dimanche soir.

Au niveau des autres dates, le 3 septembre a été retenu pour lancer le 1<sup>er</sup> Forum des associations, 8 associations ont été contactées ainsi que la bibliothèque, la moitié ont déjà répondu.

Lors de cette commission, la discussion a aussi porté sur la journée découverte à vélo, pour se différencier de l'année dernière ce serait plutôt une fête du sport avec la participation des associations sportives de Ste Marie comme le judo, la pelote, le tir à l'arc etc. Une prochaine réunion sera organisée après le marché des producteurs pour finaliser le projet.

Autre date à retenir le dimanche 2 octobre avec « Dimanche et compagnie », spectacle pour enfants (5-11 ans) d'une durée de 45 minutes, le prix de l'entrée est de 5€. Il est organisé par le service culture de MACS qui le propose à l'automne et au printemps. Ce sera le « Berger des sons » par Alain L'Arrivée, il y aura 2 représentations, l'une le matin et l'autre l'après-midi précédées ou suivies d'un atelier et il y aura une intervention de l'école au niveau du périscolaire.

Mme COMETS aborde le sujet « Paysage et cadre de vie » à propos du fleurissement de la commune, une rencontre est organisée le 13 juillet avec le jardiniste, les agents communaux y sont conviés.

Mme LACAZETTE prend la parole à propos de l'école, il y a la grève des agents au pôle culinaire de Macs, elle a commencé jeudi, les parents ont dû fournir les repas de jeudi et vendredi. A partir de lundi, le pôle culinaire a repris la confection des repas, sauf ceux des enfants dont les parents ont signalé une allergie, ils doivent continuer de fournir les repas qui sont réchauffés par les agents de la cantine. Cela va durer jusqu'à la fin de la période scolaire.

Mme LACAZETTE signale que Magali et Aurélie ont travaillé sur le programme éducatif du territoire. Il devait être déposé début juin. C'est un programme qui retrace les activités qui vont être proposées par les agents pendant le temps périscolaire pour une durée de 3ans. C'est par période de vacances, le projet est en cours de construction et Aurélie est en train de lister tous ses besoins en fourniture. Ils ont déjà commencé, ils fabriquent les décors pour la kermesse.

Elle rajoute que depuis le dernier conseil municipal un agent a été en arrêt de mai jusqu'à la fin de la période scolaire, suite à une offre d'emploi, une personne a été retenue pour son remplacement.

Autre point, une étude est en cours pour équiper l'école de bancs pour aménager l'extérieur de la cour de récréation de l'école. Le devis est en attente.

Dernier point, on devait avoir une étude de flux fin juin, début juillet, Mme LACAZETTE va la relancer.

Mr le Maire demande à Mme BOUGAULT de faire un point sur la rencontre qui a eu lieu avec Virginie Giron, responsable de secteur de la médiathèque départementale des Landes et de ce qui a été décidé de mettre en place à la bibliothèque.

Dans un 1<sup>er</sup> temps il est prévu de réaménager les locaux différemment ; pour ce faire, une étude des plans est en cours pour agencer les étagères autrement, de façon à libérer de l'espace pour accueillir, un cercle de lecture, des classes de l'école, des assistantes maternelles, des groupes avec des personnes ressources dédiées à des activités comme par exemple le tricot, la broderie, le bricolage etc ; afin d'attirer un plus grand nombre d'adhérents à fréquenter la bibliothèque. Le mobilier n'est plus adapté, il faudrait le changer, pour le faire à moindre frais des subventions de la MDL sont prévues, la principale condition est le respect d'une superficie minimum des locaux de 100 m<sup>2</sup>, les plans n'étant pas métrés, l'objectif prochain est de le réaliser avec l'aide du fils de Jenny, une des bénévoles qui est architecte. Il proposera à cette occasion une restructuration adéquate.

Dans un second temps, on prévoit une rencontre à la rentrée prochaine avec les institutrices, les assistantes maternelles pour déterminer les sujets qu'elles souhaiteraient aborder. A travers les élèves on pourrait aussi fidéliser les parents en tant que lecteur.

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont aussi à modifier, l'extension des heures d'ouverture le mercredi matin, en même temps que les cours de musique va être proposé aux bénévoles en concertation avec Virginie Giron. En effet, on a obligation avec la convention qui a été signée avec la MDL d'ouvrir au minimum 8h par semaine.

Le nombre de bénévoles est maintenant au nombre de 8, il est largement suffisant. L'intervalle entre les permanences est trop long pour ceux qui ont du mal à utiliser le nouveau logiciel, malgré les tutos à leur disposition.

Pour réaliser les changements d'agencement Mme BOUGAULT demande de l'aide physique, M le Maire lui répond qu'elle doit se rapprocher de M SIMON pour avoir l'aide des employés municipaux. Mme BOUGAULT revient sur son projet de maquette de « boîtes à livres ». L'idéal serait une vieille cabine téléphonique. Mme SUSANNE suggère que cela pourrait être un projet d'école.

Il faut redynamiser la bibliothèque aussi bien sur le fond (nouveau titres littéraires) que sur la forme (modernisation des locaux) et les idées ne manquent pas.

#### -Questions diverses

M CLAVERIE signale qu'il va y avoir l'assemblée générale de Digital Max en Septembre.

M MONJERREAU intervient sur le chenil de Birepoulet, 207 chiens ont été collectés depuis le début de l'année sur 32 communes. Il va y avoir la mise en place d'une boîte vocale hors horaires

d'ouverture, le lendemain les agents la consulteront et rappelleront la commune pour savoir si le chien est toujours à récupérer et dans l'affirmative viendront le chercher. Il faut savoir que la majeure partie des animaux sont récupérés par leur propriétaire.

M le Maire aborde un dernier point, il informe le conseil que la commune a perçu l'argent de l'assurance pour le mur d'Horgave et que le maçon est en train de rejoindre le mur, en même temps il a été missionné pour reconstruire le mur qui était tombé suite à un accident.

En ce qui concerne la subvention sur le projet des jeux on a eu la DETR à hauteur 20% soit 11201€ et pour le parking grâce aux amendes de police on a obtenu 27000€.

Mme LACAZETTE demande où en est-on du ruissellement de l'eau et de la mise en place de gabions, Côte du Meuron. M SIMON répond qu'une réunion a eu lieu lundi matin. Il ressort de l'étude du bassin versant plusieurs problématiques, 80% de l'eau qui arrive devant provient d'un terrain privé et il faudrait harmoniser la taille des busages. La 1<sup>ère</sup> solution est le retrait des gabions, les experts préconisent aussi la pose des bordures à l'envers (brise-charges), un bassin de rétention et buser tout en diamètre 500 pour casser la vitesse de l'eau. M BRÉDÉ n'est pas sûr de l'efficacité de ces mesures. Mme VERGEZ pense qu'il faudrait rétablir les barradeaux, en plus il était prévu un grand bac de rétention et non un petit bassin comme maintenant. Le problème est lié principalement à la destruction de tous les barradeaux, ce qui a modifié les flux.

*La séance est levée par le M le Maire à 22h15*